

REPUBLIQUE FRANÇAISE

TROISIEME CIRCONSCRIPTION D'INDRE-ET-LOIRE

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

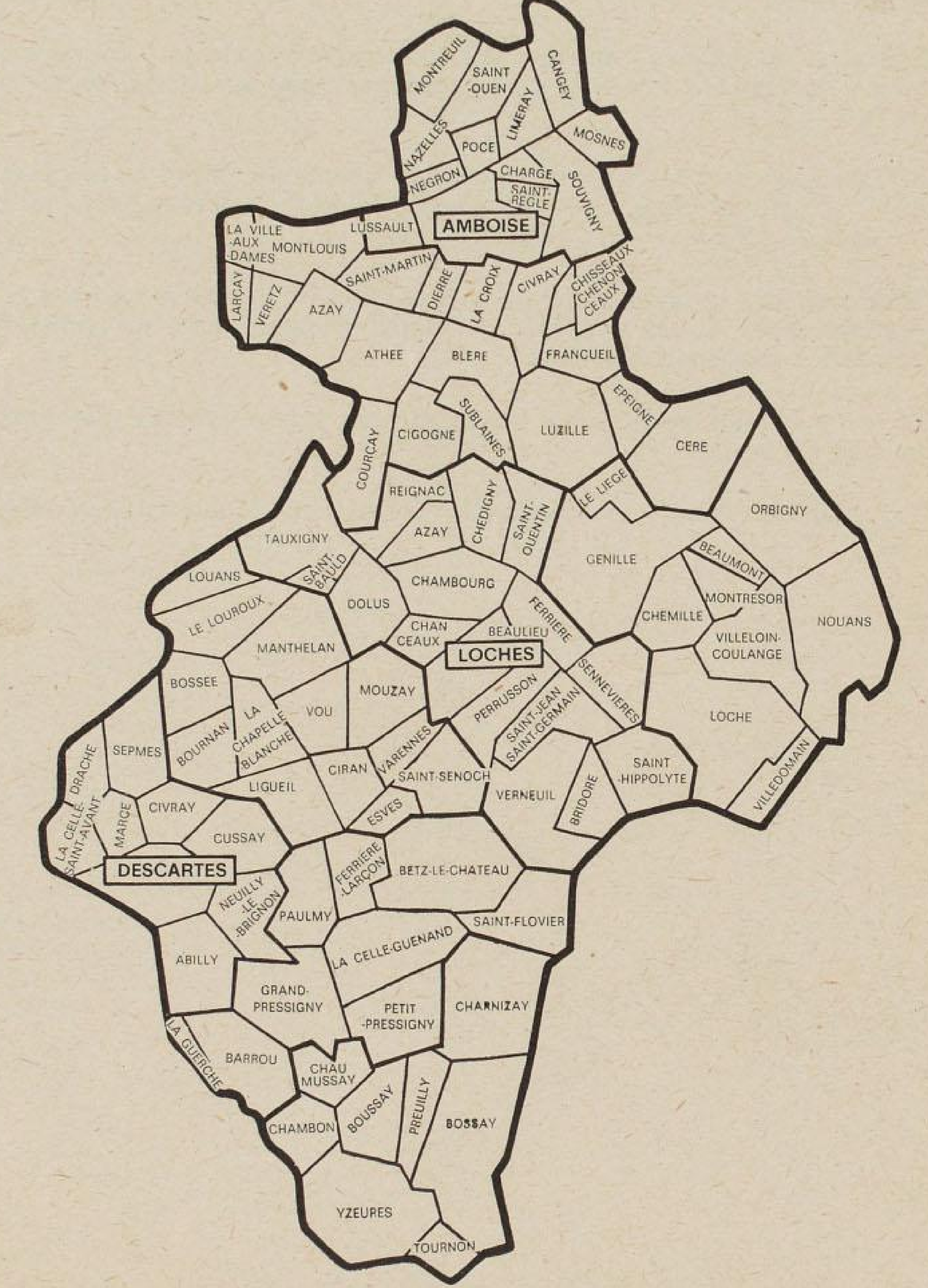
SCRUTIN DU 4 MARS 1973

Fondé en 1949, notamment par Monsieur René COTY qui devait devenir Président de la République en 1953, le Centre National des Indépendants et des Paysans (C.N.I.P.) célébrait en Mars 1972, le vingtième anniversaire du premier Gouvernement formé par celui qui allait devenir son leader et son modèle : le Président Antoine PINAY.

A deux reprises, le C.N.I.P. a manifesté sa capacité de gouverner : en 1952, Antoine PINAY a jugulé l'inflation.

En 1958, il a une seconde fois rétabli la stabilité financière.

Aujourd'hui encore, devant les difficultés nouvelles, l'ancien Ministre des Finances du Général de Gaulle a répondu à l'appel du Président Pompidou pour l'accomplissement d'une tâche difficile : est-ce pour cela que le tout récent emprunt fut couvert le jour de son émission, et que la rente PINAY est de nouveau très demandée en Bourse ?



Ceci étant, les Indépendants Paysans ne pratiquent pas pour autant le culte de la personnalité, ils demeurent un mouvement d'hommes et une convergence d'idées plutôt qu'un parti politique : **ne sont-ils pas les seuls à ne pas exiger de leurs candidats** aux prochaines élections, s'ils sont élus, **les « consignes » ou les « directives » de vote qu'imposent tous les autres partis politiques à leurs parlementaires ?** En effet, n'est-il pas opportun de rappeler ici que **même** les candidats du Mouvement Réformateur (pourtant nouveau venu et constitué de tendances bien diverses) ont accepté de s'engager : « à suivre dans leur activité parlementaire les directives des organismes directeurs du Mouvement Réformateur ».

T.S.V.P.

Le Programme du C.N.I.P., bien connu, est fondé sur trois notions impératives et une obligation morale.

Les trois notions sont :

- **le respect de la Constitution** (celle de 1958 votée par le C.N.I.P., mais déformée par la pratique depuis),
- **la libération économique et administrative,**
- **la construction de l'Union Européenne.**

L'obligation morale : celle de ne **jamais faire le jeu du communisme et de ses alliés.**

Si, dans la 3e Circonscription d'Indre-et-Loire, j'avais un Député, représentant ma voix à l'Assemblée Nationale, de lui-même il m'aurait rendu compte de son mandat, et ces jours-ci il aurait fait un bilan de son activité, comme à la fin de chaque législature (par voie de Presse ou autrement).

Si j'avais ce Député, sans l'ennuyer pour autant avec mes soucis quotidiens, j'aurais quelque espoir de pouvoir compter sur lui pour suivre mon dossier.

Si j'avais un député, j'aimerais seulement savoir de lui ce qu'il fait, ce qu'il envisage dans ma circonscription pour demain, avant même qu'il cherche à me faire connaître ses promesses pour après-demain.

Si j'avais un député, il saurait agir et intervenir pour un idéal de moralité, et ne se laisserait pas aller à une tacite complicité en ne réagissant pas aux scandales qui viendraient à apparaître autour de lui.

Si j'avais un député, il saurait équilibrer son temps entre sa fonction parlementaire et législative à PARIS, et sa présence dans la 3e Circonscription d'Indre-et-Loire, en accordant plus d'importance à un dossier utile qu'à un banquet agréable.

Bien entendu, ce député serait accessible à tout moment pour toute question pouvant surgir, il resterait fidèle à ses principes, il saurait écouter, avant de parler en toute indépendance d'esprit et toute connaissance de cause.

Et il n'oublierait jamais qu'il aurait été élu à une fonction parlementaire par des suffrages qu'il ne pourrait renier.

Si j'avais un député, je ne serais pas l'un des sept candidats dans notre circonscription, actuellement.

Vu, le candidat

Henri PERRET

43 ans - Marié - Deux enfants
Conseiller municipal de Chanceaux-près-Loches
Diplômé d'études administratives et financières de la Faculté de Droit de Paris
Attaché de direction - Officier de réserve

IMP. NOUVELLE - TOURS